

2009-2012

SEMI-ANNUELLES
FEMMES
DROITS



POUR UN MEILLEUR
RESPECT DES DROITS DES
FEMMES EN
**REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

ACTEURS LOCAUX

La stratégie du Cosi est fondée sur un travail de partenariat à moyen et long terme avec les acteurs locaux.

Pages 2-3

APPUI TECHNIQUE

Nous offrons un appui technique, logistique et financier aux acteurs de la société civile Congolaise.

Pages 4-8

CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes en RDC.

Page 9

En 2012 le Cosi se rapproche de Forum réfugiés

forumréfugiés
www.forumrefugies.org

1982-2012
30
ans

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN RDC



Margot Wallstrom, expert de l'ONU

«Victimes d'une «oppression généralisée» en RDC, des milliers de femmes congolaises subissent des atrocités sexuelles pour lesquelles leurs tortionnaires «bénéficient de l'impunité»...elles sont victimes une seconde fois quand elles sont rejetées par leur propre communauté, famille ou mari, à cause de la stigmatisation attachée au viol.»



**Localisation des
projets appuyés par Cosi
en RDC**

Un crime contre les femmes, et contre le futur d'un peuple

Dans ce pays où des conflits persistent depuis plus de 15 ans, la majorité de la population souffre quotidiennement d'un déni de ses droits fondamentaux. En plus des souffrances humanitaires aiguës dans les zones de conflit, des problèmes chroniques persistent sur l'ensemble d'un territoire grand comme cinq fois la France.

En République démocratique du Congo, les violences sexuelles sont devenues une arme de guerre, elles sont toujours traumatisantes, parfois épouvantables. Leur caractère systématique les rend emblématiques du conflit actuel. Ces violences sont commises par des membres des groupes armés étrangers et locaux, par des policiers et par des civils. Exacerbées à l'est du pays, les violences sexuelles sont commises sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones frontalières ou dans les zones plus stables.

Le nombre de viols recensés croît de façon quasi continue, il en va de même du pourcentage des actes commis par des civils, et de ceux dont la victime est mineure. Dans un rapport publié en 2009, l'UNFPA estimait que suite aux opérations militaires consécutives au Kivu (Umoja Wetu, Kimya I et II et Amani leo), le nombre des viols commis au cours du seul premier trimestre 2009 excèdent le nombre de viols commis sur l'ensemble de l'année précédente. De même, un rapport publié en mai 2011 par l'Office de Coordination Humanitaire (OCHA) souligne que si un millier de cas de viols ont été recensés dans les zones frontalières d'Angola en deux ans (2007-2009), 1 084 cas ont été rapportés au cours du seul mois de mai 2011. Pourtant, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les violences faites aux femmes, avait déjà déclaré que la situation en RDC est parmi les pires jamais rencontrées.

Depuis plus de vingt ans, le Cosi accompagne des acteurs de la société civile congolaise engagés dans la défense et la promotion des droits humains. Sa stratégie est de proposer des appuis ciblés répondant au mieux aux besoins des partenaires locaux et des populations qu'ils soutiennent. C'est ainsi que, nous avons été confrontés au déni croissant des droits des femmes dans tout le pays.

Le programme du Cosi se décline en quatre volets:

1. Appui aux initiatives d'acteurs locaux, en collaboration avec les autorités locales.
2. Assistance et accompagnement des victimes : les repérer, les référer aux structures de prise en charge médicale et psychologique. A moyen et long terme: appui psychosocial et réinsertion professionnelle.
3. Lutte contre l'impunité et accès à la justice, par l'accompagnement juridique des victimes qui le souhaitent.
4. Promotion et sensibilisation des droits des femmes en temps de guerre comme en temps de paix, auprès des hommes et des femmes.

Appui et renforcement des capacités des partenaires locaux engagés dans la défense et la promotion des droits de femmes :

Pour le Cosi, la société civile locale a un rôle important à jouer dans l'avènement d'un État de droit qui assure un respect effectif des droits de l'Homme. Cela se traduit par une approche partenariale avec des acteurs locaux professionnels et engagés qui connaissent et vivent la situation depuis des années. Le Cosi apporte un soutien financier, technique et/ou juridique à des partenaires qui mènent eux-mêmes à bien leurs projets de promotion et de défense des droits des femmes, et qui sont encouragés à travailler avec les autorités locales, premières responsables de la protection des populations.

CAPSM : Prévention et Prise en charge juridique et psychosociale des femmes, victimes des violences sexuelles dans les milieux des expulsés d'Angola

Basé dans le Territoire de Luiza au Kasai-Occidental, le projet du Centre d'action pour la promotion sociale de Masuika (CAPSM) vise à prévenir les violences sexuelles et à lutter contre celles qui ont été commises envers des femmes expulsées de l'Angola voisin.

L'association leur procure une assistance psychosociale, juridique, judiciaire et sécuritaire. Le projet répond ainsi à une recommandation de la mission humanitaire inter-agences conduite en 2009 par le Gouvernement provincial du Kasai-Occidental.

La mission a estimé que 46.000 personnes, dont la moitié femmes et

enfants, avaient été refoulées d'Angola dans le territoire de Luiza durant la période allant d'octobre 2008 à mars 2009. Ces expulsions, qui se poursuivent jusqu'aujourd'hui, se font de manière très violente déchirant des vies et des familles.

Le CAPSM appuie le réseau des acteurs locaux, qui rassemble ONG, autorités et groupements, afin de renforcer la coordination de leurs efforts et de s'assurer que des procédures adéquates sont mises en place pour que les victimes bénéficient d'un accompagnement ou d'une assistance adaptés.

En centralisant les données liées à ces violations, l'association coordonne également le plaidoyer des ONG du réseau pour une plus grande prise en considération de cette situation alarmante et pour une meilleure assistance aux victimes.



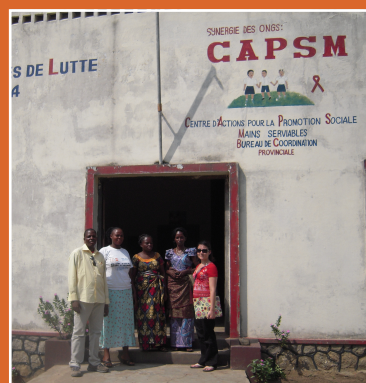
Manifestation en faveur des femmes expulsées à Luiza

KASAI OCCIDENTAL

APPUI DES ACTEURS LOCAUX

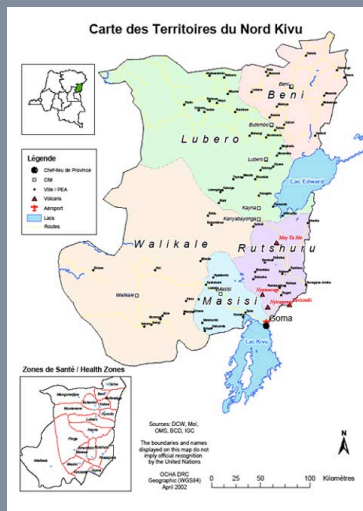


Manifestation en faveur des expulsées à Luiza



Bureau du CAPSM à Kananga

NORD KIVU



Clinique pour les victimes de violences sexuelles gérée par SOPROP à Goma



‘Protéger nos femmes et nos enfants c’est protéger notre futur.’

Arnold Djuma, Coordinateur de SOPROP

SOPROP : Promotion des droits de la femme et assistance aux femmes et filles victimes de violence en territoire de Masisi et dans la ville de Goma au Nord-Kivu

Le projet de SOPROP vise à promouvoir les droits de la femme dans le territoire de Masisi et la ville de Goma au Nord Kivu. Pour y parvenir, SOPROP organise des journées de réflexion regroupant des Comités Locaux Féminins (CLF), des représentants de la société civile et les autorités locales. L’association a créé 4 centres d’écoute et de médiation qui offrent un accompagnement socio-psychologique, met en oeuvre des actions de médiation sociale et de plaidoyer et adresse les victimes nécessiteuses aux organismes compétents, tels que le centre de santé de SOPROP à Goma.

SOPROP agit en direction des femmes, des responsables de la société civile et des autorités de base, SOPROP effectue un travail de sensibilisation sur le rôle de la femme dans la société afin de les amener à prendre en main leur destin en intériorisant la notion de droits, et en les revendiquants. Pour cela, SOPROP initie le rapprochement et la concertation des groupements de femmes avec les autorités locales censées les protéger afin de construire un dialogue utile.

SOFAC promeut et défend les droits des enfants nés du viol dans la ville de Goma et ses environs

Il arrive souvent que les femmes victimes de viol tombent enceintes et portent des grossesses indésirables. La femme violée, enceinte qui plus est, est rejetée par les siens et par l’ensemble de la communauté. Seule face à son sort, elle met au monde un enfant indésirable qui, n’étant accepté ni par sa mère, ni par sa communauté, devient par le fait même isolé, ce qui complique encore sa situation comme celle de sa mère.

Aux yeux de sa mère en effet, cet enfant est le rappel du crime qu’elle a subi et augmente son traumatisme tout en le développant chez l’enfant-double crime du bourreau, double stigmatisation de la société.

Face à une telle déshumanisation, une action s’impose pour redonner à ces personnes vulnérables de l’espoir, voir même de retrouver la joie d’être et de vivre en recouvrant leurs droits comme tout autre membre de la communauté.

C’est ainsi que SOFAC met en œuvre un programme de défense des droits des enfants issus de viols. En synergie avec d’autres acteurs intervenant dans le domaine judiciaire, ils assurent la prise en charge des soins de santé des enfants issus de la violence sexuelle et de leur mère biologique pendant 12 mois. SOFAC a aussi créé un cadre d’échange avec les leaders communautaires, et font un travail de sensibilisation auprès de la population à travers les médias et des événements communautaires afin de restaurer la dignité humaine des victimes et réintégrer mère et enfant dans la communauté.

AMCAV : Association des mamans chrétiennes pour l'assistance aux vulnérable

Les violences sexuelles sont devenues un phénomène récurrent dans l'Est du Congo. Dans la plaine de la Ruzizi et les hauts et moyens plateaux d'Uvira, Bernadette et les membres de

l'Association des mamans chrétiennes pour l'assistance aux vulnérables (AMCAV) luttent pour accompagner les victimes de ces violences, quelle que soit leur appartenance confessionnelle ou ethnique, et mettre fin à ce fléau, en sensibilisant la population et en œuvrant pour que les auteurs de ces actes soient poursuivis en justice. Elles se sont trouvées confrontées à un refus du Parquet ou à l'incapacité de celui-ci de poursuivre ces auteurs ; il leur était reproché de ne pas fournir de preuves suffisantes. « Nous ne sommes pas des juristes, explique Bernadette ; nous n'avons pas étudié, nous sommes de simples mamans qui se sont engagées dans la lutte. » Conscientes que personne d'autre ne le ferait à leur place, elles ont décidé de former des assistantes sociales à la constitution des dossiers permettant d'ester en justice et d'obtenir réparation.

Cette stratégie, appuyée par le Cosi, permet à la justice de gagner la confiance des victimes et contribue peu à peu à lutter contre l'impunité. AMCAV en Danger La lutte contre les violences faites

aux femmes, notamment le suivi des dossiers en justice, expose les militantes des droits de l'homme à de grands risques. En 2011, AMCAV a été victime de plusieurs incidents violents. Le bureau a été cambriolé. Certains membres ainsi que leurs familles ont été grièvement blessés lors d'attaques à domicile, et ont reçu de nombreuses menaces téléphoniques. Ces incidents ont un lien direct avec les activités de l'association, qui demande à ce qu'une protection adaptée puisse leur être accordée.

Union Chrétienne pour la Paix et les Droits de l'Homme

Dans le but de lutter contre l'impunité, notamment en matière de violences sexuelles et plus

largement d'améliorer l'accès des citoyens à l'institution judiciaire, l'association UCPDHO (Territoire d'Uvira) organise depuis 2005 des chambres foraines dans l'Est de la RDC, dans le Sud Kivu.

Le principe d'une « chambre foraine » est de déplacer le Tribunal, notamment le Tribunal militaire, de son siège habituel pour siéger dans les différentes localités, sur le lieu même où militaires et policiers commettent des abus, infractions et violations des droits contre les populations civiles. L'action de l'UCPDHO contribue à restaurer l'autorité de l'État, qui doit se reconstruire après une décennie de conflits, tout en rapprochant la justice des citoyens et en éduquant ceux-ci à leurs droits et devoirs.

Bien que les chambres foraines ne soient pas exclusives aux crimes sexuels, l'ampleur de cette épidémie dans les territoires concernés, a fait en sorte que les auteurs de tels crimes soient particulièrement visés dans leurs actions. UCPDHO travaille en collaboration avec nos autres partenaires, notamment AMCAV afin de s'assurer que les cas de violences sexuelles soient repérés et que les témoins et victimes qui s'y présentent aient un accompagnement juridiquement approprié.

SUD KIVU



*Bernadette Ntumba,
Coordinatrice d'AMCAV,
militante des droits des femmes*



*Chambre foraine
dans le territoire de Fizi*



*Militaire accusé de viol
lors d'une chambre foraine
dans le territoire de Fizi*

KINSHASA



Déléguée du ministre du Genre de la Famille et de l'Enfant lors de l'inauguration de la maison des droits de la Femme géré par RDF Base à Kinshasa.

RDF Base mobilise les femmes dans les quartiers périphériques de Kinshasa

Le problème des violences faites à la femme persiste à Kinshasa et comme ailleurs malgré les instruments juridiques existants et les initiatives qui luttent contre ces violences. C'est pourquoi RDF/Base mobilise les femmes autour de leurs droits, vulgarise les principaux instruments juridiques en langue locale.

Pour ce faire, les animateurs sociaux de RDF/Base vont de porte en porte dans les quartiers périphériques de Mont Ngafula pour informer les femmes sur leurs droits, repérer les abus, et violences, et référer les concernées aux services appropriés. Ils animent également deux maisons des droits de la Femme qui servent de point foyer permanent dédié aux femmes des quartiers pour se former, dialoguer et se réunir.

Le Groupe Lotus promeut l'accès à la justice et lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la Province Orientale.

Les violences sexuelles sous toutes les formes gagnent du terrain dans la Province-Orientale. Elles sont commises aussi bien par des hommes en uniforme que par des civils (voisins, enseignants, condisciples, collègues, pasteurs, patrons, autorités politiques...) sans que les auteurs soient inquiétés. Le gouvernement, les agences internationales, les structures régionales et les organisations de la société civile déploient des programmes d'assistance et de sensibilisation en vue de lutter contre ce fléau qui menace toute la société. Cependant, en dépit de les interventions, les violences faites aux femmes demeurent monnaie courante dans la province. Plusieurs facteurs favorisent la persistance de ce fléau: l'impunité, l'ignorance de la loi, la banalisation des faits par la population, les arrangements à l'amiable, les us et coutumes, la stigmatisation des victimes...

Face à cette situation, le Groupe Lotus contribue d'une part à impliquer la population de la province à suivre le fonctionnement de la justice et pour obtenir une justice équitable pour tous, et d'autre part, à mettre en place puis renforcer des structures de prise en charge des victimes de violences sexuelles dans les milieux ciblés. Ils offrent des sensibilisations sur les droits des femmes dans les écoles et travaillent avec les chefs traditionnels pour dégager les lacunes et faiblesses des mécanismes coutumiers en matière de résolution de conflits liés aux violences sexuelles et y apporter des correctifs.

PROVINCE ORIENTALE



Groupe Lotus.

Nous rendons hommage à Franck Koy, Secrétaire Exécutif du Groupe Lotus, décédé dans l'accident du Boeing 707 de la compagnie Hewabora le 8 juillet 2011

Instruments juridiques clés pour la protection des droits des femmes en RDC (non exhaustif)

Charte des droits de l'Homme, Droit Humanitaire et Droit Pénal International

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH);
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (PIDCP);
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (PIDESC). Les Conventions de Genève ;
- Le Statut de Rome de la cour pénale internationale.

Deux conventions clés du droit international relatif aux droits humains traitent spécifiquement de la discrimination à l'encontre des femmes, des droits de l'enfant et de la violence à l'égard des femmes.

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes de 1979 (CEDEF);
- La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 et ses Protocoles facultatifs de 2000 (CDE).

Autres déclarations, résolutions, textes internationaux pertinents :

- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVEF) ;
- Les Conclusions et les Résolutions de l'ECOSOC (1997/02) ;
- La Résolution 1325, qui vise la protection des femmes et leur implication dans les efforts de paix pendant et après les conflits ;
- La Résolution 1820 adoptée en Juin 2008, qui exige des mesures efficaces pour prévenir et réprimer les actes de violences sexuelles en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en RDC ;
- La Résolution 1888 adoptée le 30 septembre 2009, qui protège les femmes et enfants des violences sexuelles durant les conflits.

Cadre juridique régional (Afrique)

- La Convention de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969);
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (Charte de Banjul) (1981);
- Le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (2003);
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990);
- La Charte africaine de la jeunesse (2 juillet 2006).

La Constitution de la République démocratique du Congo (18 février 2005)

- Les Articles 12, 13 et 14 prévoient l'égalité des droits, des chances et des sexes entre les Congolaises et les Congolais, ainsi que l'obligation d'éliminer toutes les formes de violence à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée.

Lois et stratégies nationales

- Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais ;
- Loi 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant Code de procédure Pénale ;
- Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'Enfant : elle renforce le cadre légal de la protection des mineurs et crée les conditions pour la mise en place d'une justice des mineurs ;
- Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, 2009).

NOS DROITS



RéFAC

Plaidoyer

Le Cosi assume le secrétariat du Réseau France Afrique (RéFAC) en vue du partage de l'information et d'une concertation sur les projets.

RéFAC relaie activement les préoccupations des partenaires de terrain dans le plaidoyer effectué en France, en Europe et auprès des organisations internationales.

TRAVAIL EN CONSORTIUM

Cosi travaille en Consortium avec Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Christian Aid, CCFD Terre Solidaire, Entraide et Fraternité et Diakonia.



Le Programme d'appui à la promotion de l'État de Droit et à la Défense des Droits de l'Homme en RDC est piloté par le Cosi au sein d'un Consortium européen d'ONG (Agir ensemble pour les droits de l'Homme, CCFD – Terre solidaire, Christian Aid, Diakonia et Entraide et Fraternité), avec le cofinancement du Ministère des Affaires étrangères et européennes/AFD, l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Fondation de France.

Ce programme entend contribuer à favoriser un plus grand respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que la construction d'un État de droit et d'une démocratie locale basée sur une bonne gouvernance en République démocratique du Congo. Pour cela, il soutient les acteurs clés que sont les représentants de la société civile dans leurs projets et dans le renforcement de leurs capacités afin de favoriser la pérennisation des actions. Ce programme

appui des partenaires engagés et compétents dans la plupart des provinces du pays.

Les initiatives locales soutenues ont été identifiées par une commission d'experts ayant une connaissance profonde des acteurs et des enjeux des droits de l'Homme, de la démocratie et de la société civile congolaise.

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME (Lyon)

Est une organisation de solidarité internationale qui défend concrètement les droits fondamentaux à travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du sud et de l'est.

CCFD TERRE SOLIDAIRE (Paris)

Soutient des acteurs de développement, groupes organisés d'hommes et de femmes au sein des sociétés civiles qui souhaitent prendre en charge leur destin et transformer leurs réalités.

ENTRAIDE ET FRATERNITE

(Bruxelles) association catholique de solidarité internationale au service de la justice dans le monde.

DIAKONIA (Stockholm)

est une ONG suédoise travaillant avec des partenaires locaux pour le développement durable.

CHRISTIAN AID (Londres)

est une ONG qui agit dans une cinquantaine de pays pour l'éradication de la pauvreté. Elle est actuellement chef de file d'un consortium dont est membre le Cosi et qui gère le Fonds pour la Société Civile en RDC financé par les coopérations britannique et suédoise.



Contact:

Créé en 1990 à Lyon, le Cosi - promouvoir et défendre les droits est une association, apolitique et non confessionnelle qui s'est donné pour buts :

- de gérer un centre de documentation africaine, ouvert au public;
- de promouvoir les droits de l'Homme et l'État de Droit en France et en Afrique centrale;
- de faire connaître des artistes africains.

Siège social:

28, rue de la Baisse, 69100 Villeurbanne

Tél: +33 (0)4-78-286-135 www.cosi.asso.fr lyip@cosi.asso.fr

Centre de documentation:

326, rue Garibaldi, 69007 Lyon

Tél: +33 (0) 4-78-286-136 cosi-doc@wanadoo.fr

Cosi RDC:

Immeuble Salamo, 1398 Av. de Commerce, Kinshasa/Gombe, RDC

Tél: +243.(0)81-075-32-92 cosi-rdc@wanadoo.fr